



Arrêté n°LEX-01/2021  
Affiché le : 26/11/2021

## Arrêté de nomination du Président et des membres du jury chargé de la première année du diplôme de capacité en droit, dans le cadre de l'année universitaire 2021-2022

### LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR,

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-1, L. 712-2, D. 911-31 ;  
VU l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit,  
VU l'arrêté d'accréditation du 23 mars 2018 du ministère chargé de l'enseignement supérieur autorisant Université côte d'azur à délivrer le diplôme de capacité en droit ;  
VU la réglementation des examens d'Université Côte d'Azur adoptée par le Conseil académique le 08 juin 2021, dans sa version actuellement en vigueur ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le jury de la première année de CAPACITÉ EN DROIT, est composé comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

Mme DIEMER Marie-Odile est désigné en qualité de Président du jury. En cas d'empêchement de Mme DIEMER Marie-Odile, la présidence sera assurée par M. VERNIER Olivier.

M. CHRESTIA Philippe,

Mme SONTAG Katja

M. GAZANO Antoine

Mme BARDY Jennifer

Mme SIEW-GUILLEMEN Anne-Sophie

Sont nommés membres du jury en leur qualité de membre de l'équipe pédagogique.

#### Article 2

Le jury est compétent pour délibérer sur les résultats de l'admission et de l'admissibilité, en première et en deuxième session le cas échéant, ainsi que sur l'obtention de l'année et du diplôme.

#### Article 3

Le Directeur de l'École Universitaire de Recherche LexSociété, M. Xavier LATOUR, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité et sera porté à la connaissance des usagers par voie d'affichage au moins quinze jours avant le début des épreuves.

Fait à Nice, 22 le novembre 2021

Pour le Président d'Université Côte d'Azur et par Délégation,  
Le Directeur de l'EUR LexSociété  
Le Doyen,

  
**Xavier LATOUR**

